



## Droit opérateur téléphonique ... litige et précisions

-----  
Par Visiteur

Bonjour ,

Je compte résilier mon abonnement SFR france telephonique pour motif augmentation de la TVA à compter du 01.02.2011 .

Courant du mois de Décembre j'ai fais une demande de changement de forfait auprès du même opérateur qui sera prise en compte à compter du 1.01.2011 hez SFR .

Puis -je quand même résilier mon abonnement malgré que un changement de forfait aura lieu pendant 1 mois auprès du même opérateur ? En sachant que le nouveau prendra effet à compter du 11.01.2011 et je compte résilier à compter du 01.02.2011 . Ai-je un préavis ? et de combien de jour ?

En changement de sujet j'ai demissionné de mon ancien poste de travail, mon employeur m'as fait parvenir le salaire par virement, un acompte par virement du solde de tout compte mais toujours pas de papier en vu combien de temps a t'il pour me faire parvenir les documents?

Est ce que je suis dans l'obligation de me déplacer pour les récupérer ?

Pendant ma période ou j'étais embauché il m'avait envoyé plusieurs avertissement non justifié , doit-il me faire parvenir des preuves, et comment cela se passe t-il ?

J'habite dans un immeuble gérer par une agence immobilière en dans le cas de grosse chute de neige il prévoient uniquement le sel, et personne qui dégage que faire ?

En sachant que je l'es et déjà relancé, il menace d'augmenter les charges locatives si une personne doit intervenir ...peuvent-ils ?

Je n'est toujours pas receptionné mon décompte de charge locatives aucun motif auprès de l'agence immobilière est ce normal en sachant que je paie 100euros de charges /mois ...

Mon bailleur lors de l'installation de la cuisine équipé n'avais pas finit de monter tout les meubles, et finition et maintenant en quittant le domicile il veux prendre ma caution parce que ce n'es pas finit alors que sa devait etre finit par ses soins ...

Puis je demander a n'importe quel moment un décompte pour les charges et a qui ? bailleur ou agence ?

Cordialement

-----  
Par Visiteur

Cher monsieur,

Je ne répondrai ici qu'à la première question compte tenu du fait que les autres questions sont sans rapports avec celle-ci. Si vous avez pris un forfait, il convient de bien poser les questions séparément en posant "une nouvelle question".

Bonjour ,

Je compte résilier mon abonnement SFR france telephonique pour motif augmentation de la TVA à compter du 01.02.2011 .

Courant du mois de Décembre j'ai fais une demande de changement de forfait auprès du même opérateur qui sera prise en compte à compter du 1.01.2011 hez SFR .

Puis -je quand même résilier mon abonnement malgré que un changement de forfait aura lieu pendant 1 mois auprès du même opérateur ? En sachant que le nouveau prendra effet à compter du 11.01.2011 et je compte résilier à compter du 01.02.2011 . Ai-je un préavis ? et de combien de jour ?

Lors de votre changement de forfait, vous a t-on prorogé votre contrat? Autrement dit, l'opérateur a t-il de nouveau fixé une période dite de "non résiliation" comme c'est le cas lorsque vous changez de mobile par exemple?

Pour le préavis, c'est 10 jours maximum chez SFR à compter du lendemain de la réception de la lettre recommandé AR.

Très cordialement.